

Déclaration de Garantie

- Fisher & Paykel Healthcare garantit que s'ils sont utilisés conformément aux instructions d'utilisation, les appareils de PPC de Fisher & Paykel Healthcare (sauf accessoires consommables faisant partie intégrante du système de PPC), ne présenteront pas de défauts de fabrication ni de matériaux, et que leurs performances seront en accord avec les spécifications produit officiellement diffusées par Fisher & Paykel Healthcare, pendant une période de 2 ans à partir de la date d'achat par l'utilisateur final.
- Cette garantie ne couvre pas les points suivants :
 - L'entretien, les réparations et le remplacement de pièces suite à une usure ou cassure normale ;
 - Les adaptations ou modifications réalisées sans l'accord de Fisher & Paykel Healthcare ;
 - Les consommables (par exemple : les filtres à air) ;
 - Les irrégularités sans lien avec les performances du produit ;
 - Les dommages causés par :
 - Des accidents, la foudre, l'eau, le feu ou toute autre cause hors du contrôle de Fisher & Paykel Healthcare ;
 - Un mauvais usage ou une utilisation abusive ;
 - Une modification non autorisée ;
 - Le non-respect des instructions d'utilisation ;
 - L'utilisation du produit dans un environnement physique ou opérationnel inapproprié ;
 - Une panne provoquée par un produit non fourni ou fabriqué par Fisher & Paykel Healthcare ;
 - La non-utilisation de pièces originales, et d'une manière générale, les réparations effectuées par des services après vente ou des revendeurs non agréés, ou par l'utilisateur lui-même ;
 - Tout défauts non liés aux matériaux ou à la fabrication ;
- Toute demande de garantie doit obligatoirement être accompagnée du produit défectueux ainsi que de la facture d'origine ou du reçu.
- En cas de mise en oeuvre de la garantie d'un produit défectueux, Fisher & Paykel Healthcare se réserve la possibilité, à sa discrétion et dans la limite autorisée par la loi, de réparer ou de remplacer le produit, la partie du produit ou le matériaux défectueux. En cas de réparation ou de remplacement de tout produit par Fisher & Paykel Healthcare, la période de garantie applicable à tout produit réparé ou remplacé ne pourra dépasser celle de la garantie initiale.
- Cette garantie constitue la seule et unique garantie. Fisher & Paykel Healthcare exclue toutes conditions et garanties implicites, à l'exception des conditions ou garanties implicites relevant des vices cachés, dont l'exclusion enfreindrait la loi ou provoquerait la nullité de tout ou partie de la présente garantie.
- Dans les limites autorisées par la loi, Fisher & Paykel Healthcare décline toute responsabilité au titre des dommages causés par les marchandises vendues, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, et notamment du manque à gagner consécutif à la survenance d'un dommage. La responsabilité de Fisher & Paykel Healthcare est expressément limitée à la présente garantie et le montant des dommages et intérêts éventuellement dû ne pourra en aucun cas dépasser le montant du prix effectivement reçu par Fisher & Paykel Healthcare.

- Cette garantie n'exclue ni ne limite l'application d'aucune disposition légale dont la violation rendrait cette garantie nulle et non-avenue.